Accédez à votre compte d'enregistrement en ligne à l'aide des codes fournis.

Le premier écran qui apparait est *My Animals* (Mes animaux) – vous pouvez consulter les renseignements touchant chaque animal et apporter des modifications si l'animal n'est pas encore enregistré. Une fois l'animal enregistré, tout ce que vous pouvez changer est son statut – Vendu sans documents ou décédé.

Pour ajouter un animal :

- Cliquez sur *Add* (Ajouter) au bas de la page.
- La plupart des champs offrent des options de menu déroulant; il suffit de cliquer sur la flèche pour obtenir les options.
- Si vous ne connaissez pas le numéro d'enregistrement de la mère ou du géniteur, vous pouvez utiliser la flèche de gauche pour effectuer la recherche.
- Si vous inscrivez une date pour *PE In* pour l'élevage, veuillez également entrer une date *PE Out*, même s'il s'agit de la même journée.
- Votre identifiant d'éleveur et votre nom doivent déjà être inscrits à l'écran. Ceci ne peut pas être changé. Les règlements de l'ACELA stipulent que seul le propriétaire du cria au moment de la naissance peut faire une demande d'enregistrement. Si vous avez fait l'acquisition d'un alpaga qui doit être enregistré et vous être transféré en tant que propriétaire, vous pouvez initier les démarches d'enregistrement en entrant l'alpaga, mais les démarches devront être complétées au bureau de l'ACELA.
- Cochez les cases sous les coordonnées du demandeur :
 - 1. Si l'animal répond aux normes minimales relatives à l'élevage.
 - 2. Si vous pouvez faire une demande en passant par *Register Now* (S'inscrire maintenant) Seuls les éleveurs de lamas seront en mesure de compléter un enregistrement au même moment où ils entrent un lama en ligne. Tous les alpagas doivent avoir subi un test d'ADN, et une vérification de parenté doit avoir été faite par l'entremise de l'Association, ou un rapport d'ADN étranger doit être fourni ainsi qu'un certificat d'enregistrement comme preuve de vérification de parenté.
 - 3. Si vous ne désirez pas que soit imprimé le certificat d'enregistrement et si vous désirez transférer l'animal en ligne. L'animal est toujours enregistré et vous désirez imprimer une copie PDF de son certificat. Si vous ne cliquez pas sur ce bouton, un certificat sera imprimé et vous ne serez pas en mesure d'effectuer un transfert en ligne.

Cliquez sur *Save* (Enregistrer) – le programme attribuera un numéro débutant par UNR. Pour trouver ce numéro et pour vérifier que la demande a été vraiment complétée, passez à l'en-tête *Application* (Demande) et retournez à l'écran *My Animals* (Mes Animaux).

Une fois dans l'écran *My Animals* (Mes animaux) sélectionnez, « *Un Registered* » (Non enregistré) dans le menu déroulant *Status* (Statut). Vous obtiendrez une liste de tous les animaux non enregistrés. Prenez note du numéro UNR de chaque animal afin que vous puissiez l'utiliser pour imprimer un formulaire de remise d'ADN.

Lorsque vous avez le numéro UNR de l'animal, passez FORMS à l'en-tête des et sélectionnez DNA Submission Form (Formulaire de remise d'ADN) – entrez le numéro UNR et cliquez pour imprimer. Imprimez le formulaire et envoyez-le au bureau de l'ACELA avec un échantillon d'ADN pour que le test soit effectué, ou envoyez une copie du rapport d'ADN étranger et du certificat d'enregistrement de chaque alpaga. Ce formulaire de remise est utilisé pour identifier l'alpaga à enregistrer et il est utilisé pour entrer les données d'ADN. IL EST IMPORTANT L'ordre de travail généré lorsque vous avez entré l'animal ne comprend pas le numéro UNR.

Paiement : Vous pouvez poster un chèque, envoyer une note demandant d'être contacté pour obtenir les renseignements relatifs à la carte de crédit ou prendre les dispositions nécessaires pour que les renseignements sur la carte de crédit soient gardés dans nos dossiers.